République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512030

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Bruno FERREIRA, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommé inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 3ème échelon de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 11 août 2012.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013
Pour le ministre de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des catégories A
et des agents contractuels

Odile ROBINET-LEMEITER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512031

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

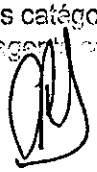
ARTICLE 1 : Madame Anne-Marie PIC épouse REME, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 5ème échelon de son grade, indice brut 1015, avec une ancienneté du 1er juillet 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des catégories A
et des agents contractuels



Odile ROBINET-LEMOTTER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512032

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Mademoiselle Claire LE BIGOT, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 2ème échelon de son grade, indice brut 0830, avec une ancienneté du 7 juillet 2012.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013
Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des catégories A
et des [illegible] contractuels

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512033

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Sophie BELICHON, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 3ème échelon de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 1er juillet 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013
Pour le ministre de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des catégories A
et des agents contractuels

Odile ROBINET-LEMATTRE

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512034

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Mademoiselle Karen BUCHER, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 3ème échelon de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 1er juillet 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013
Pour le ministre de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des catégories A
et des agents contractuels

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512035

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Michaël ZANDITENAS, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommé inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 3ème échelon de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 19 mars 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des catégories A
et des [illegible] contractuels

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512036

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Guillaume GERBIER, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommé inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 3ème échelon de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 1er janvier 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013
Pour le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des catégories A
et des [illegible]tuels

Odile ROBINET-LEMETTEIL

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512037

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Christophe THINET, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommé inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 2ème échelon de son grade, indice brut 0830, avec une ancienneté du 14 décembre 2012.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des catégories A
et des [illegible]uels

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512038

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Jérôme LANGUILLE, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommé inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 3ème échelon de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 27 décembre 2012.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des catégories A
et des agents contractuels

Odile ROBINET-LEMEITER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512039

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Fabrice MICHEL, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommé inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 2ème échelon de son grade, indice brut 0830, avec une ancienneté du 14 mars 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013
Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des carrières A
et des agents contractuels

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512040

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Anne-Marie PICARD épouse GRIFFON, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 3ème échelon de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 1er septembre 2012.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013
Pour le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des catégories A
et des agents contractuels

Odile ROBINET-LEMETTEUR

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512041

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Maud MOINECOURT épouse GERBIER, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 2ème échelon de son grade, indice brut 0830, avec une ancienneté du 15 mars 2012.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013

Pour le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des catégories A
et des [illegible]actuels

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512042

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Mademoiselle Isabelle FINDINIER, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 3ème échelon de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 1er juillet 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013

Pour le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des catégories A
et des agents contractuels

Odile ROBINET-LEMETTEE

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512043

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Catherine HORNICK épouse NICOLEY, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 3ème échelon de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 4 novembre 2012.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013
Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt et par délégation

Le adjointe au chef du bureau
des [illegible]
et des [illegible]

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512044

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Christine RUBBENS, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 3ème échelon de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 29 décembre 2012.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des catégories A
et des personnels contractuels

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512045

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Mohamed KASBARI, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommé inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 3ème échelon de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 28 mars 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013
Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des catégories A
et des agents contractuels

Odile ROBINET-LEUTTER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512046

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Christine LE MAO, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 5ème échelon de son grade, indice brut 1015, avec une ancienneté du 1er juillet 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des catégories A
et des a[illegible]contractuels

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512047

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Laszlo GALANTAI, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommé inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 5ème échelon de son grade, indice brut 1015, avec une ancienneté du 1er juillet 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013
Pour le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des [illegible]ories A
et des a[illegible]ntractuels

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512048

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Mademoiselle Emmanuelle THILL, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 3ème échelon de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 1er juillet 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel .

Fait, le 3 AVR. 2013
Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des catégories A
et des agents contractuels

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512049

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Alexandre FEDIAEVSKY, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommé inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 2ème échelon de son grade, indice brut 0830, avec une ancienneté du 29 juin 2012.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013
Pour le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des catégories A
et des [illegible]contractuels

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512050

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Céline COUDERC épouse COUDERC-OBERT, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 3ème échelon de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 1er juillet 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013
Pour le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des catégories A
et des agents contractuels

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512051

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Isabelle ALLEX épouse BELOEIL, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 3ème échelon de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 1er juillet 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013
Pour le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des catégories A
et des agents contractuels

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5512052

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Monique MIALON, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 3ème échelon de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 1er juillet 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le - 3 AVR. 2013

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des catégories A
et des agents contractuels

Odile ROBINET-LEMETTER